

Déterminés à changer la donne !

ENSEMBLE !



CAPD mardi 16/10/12

Le SNUipp-FSU 06 vous rend compte

PROMOTIONS

Barème des derniers promu(e)s / INSTITUTEURS

	Choix	Mi Choix
7ème au 8ème	29,694	20,111
8ème au 9ème	-	30,236
9ème au 10ème	35,914	35,833
10ème au 11ème	40,685	40,909

Barèmes des derniers promu(e)s : PROFESSEURS des ECOLES

	Grand Choix	Choix
4ème au 5ème	17	-
5ème au 6ème	20,500	19,411
6ème au 7ème	24	23,359
7ème au 8ème	28,450	27,800
8ème au 9ème	38,919	33
9ème au 10ème	45,286	40,389
10ème au 11ème	54,967	51,403

NB : $\frac{1}{4}$ des barèmes des derniers promus annoncés sur la Lettre internet de la Cgt sont erronés.
A trop vouloir aller vite...

Pour le SNUipp, la rigueur prévaut à la précipitation.

QUESTIONS DIVERSES POSEES par le SNUipp à la CAPD

1) **Situation du remplacement et recrutement d'ineat**

Le SNUipp a fait état de la situation actuelle du remplacement dans les écoles du département qui est d'ores et déjà problématique alors même que l'hiver n'a pas commencé. Plusieurs stages de formation continue se sont déroulés, stages T1 notamment, qui ont fortement mobilisé les remplaçants, si effectivement aussi 30 collègues brigade sont « rattachés » à des PES, il n'en demeure pas moins que la situation est très tendue et risque de s'amplifier dans les semaines qui viennent obligeant de fait à des « choix » insolubles.

Plusieurs ZIL de Nice nous signalent également être appelés sur d'autres circonscriptions « en dépannage » : il ne faudrait pas que l'exception devienne la règle à ce sujet.

Le DA a indiqué que, pour lui, la « limite » des remplacements des ZIL était autour de 20 km, même si cela devait dépasser la circonscription.

Désaccord du SNUipp qui a rappelé que les textes actuels parlaient toujours de circonscription pour les collègues ZIL et que le changement de circonscriptions devait rester l'exception : même si nous entendons les difficultés et les problématiques liées au remplacement, les collègues ne sont pas pour autant responsables du manque de remplaçants.

Nous appelons les collègues ZIL à nous signaler tout problème de ce type pour intervention énergique auprès des services.

Nous avons par ailleurs signalé la situation du poste d'animation soutien sur la ZEP de Vallauris qui à ce jour n'est pas remplacé malgré les besoins évidents du terrain.

Nous avons également rappelé que le surnombre dans le département est quasi résorbé et que les seules collègues sans affectation ce jour sont pour beaucoup en maternité ou reprennent à temps partiel.

La nécessité de poursuivre le recrutement d'ineat s'impose d'autant que les exeat des collègues souhaitant intégrer le département risquent de ne plus être valables très prochainement (comme cela a été déjà le cas pour nombreux d'entre eux à la rentrée)

Malgré nos demandes, le DA nous a précisé qu'il ne peut à ce jour, du fait du « plafond d'emplois » aller au-delà dans le recrutement d'ineat du fait des quelques surnombres qui persistent. « Un plafond d'emplois » qui ne reflète malheureusement pas la réalité sur le terrain...

2) **STAGES MIN (Modules d'Initiative Nationale).**

Rappel : Stages nationaux de formation continue, dans le domaine de l'éducation spécialisée, destinés aux collègues spécialisés ou non.

Rappelons aussi que c'est suite aux interventions du SNUipp à la dernière CAPD qu'une circulaire du DA est sortie permettant ainsi aux collègues de postuler (cela

faisait 3 ans que la circulaire ne paraissait plus, le DA mettant en avant le manque de moyens pour financer ces stages nationaux).

La demande est pourtant réelle :

18 candidatures. 4 ont eu un avis défavorable ou réservé (candidatures d'enseignants non recevables car portant sur des stages réservés uniquement à des collègues titulaires du Capa-sh) Le SNUipp avait demandé en amont d'être destinataires des candidatures ainsi que la tenue d'un groupe de travail pour étudier celles-ci (ce qui était le cas jusqu'alors).

Malgré plusieurs relances, aucun document ne nous a été transmis en amont, ni aucun groupe de travail convoqué. Cela n'est pas admissible et nous avons fortement dénoncé ces méthodes « de travail ».

Le DA a reconnu que ces documents auraient du nous être fournis en amont mais a accepté, suite à nos interventions, de faire partir l'ensemble des collègues, **soit 14 collègues (au lieu de 10 initialement prévus)**

Les possibilités de départ seront examinées chaque année en fonction des demandes et du budget « formation continue » alloué.

3) **Projet d'école.**

Suite aux annonces ministérielles (possibilité d'un simple avenant pour les départements n'ayant pas entamé les nouveaux projets), le SNUipp avait rencontré le DA dernièrement en audience. Les écoles du département ayant pour la grande majorité finalisé le nouveau projet d'école ou étant en cours de finalisation, le DA a décidé de maintenir tel quel le dispositif en « validant » les projets 2013.

Pour autant, le Ministère évoque aussi la nécessité d'« actualiser » pour la rentrée 2014, les projets d'école en fonction des possibles décisions et orientations prises dans l'année (programmes ?, cycles, socle, etc...).

A notre question de savoir si les concertations pédagogiques spécifiques au projet d'école, prévues dans de nombreuses circonscriptions, étaient du coup maintenues, **le Dasen maintient pour l'instant l'ensemble des concertations ou réunions prévues sur ce thème.**

Le SNUipp a rappelé, comme il l'avait déjà fait lors de l'audience auprès du DA, que les fiches-actions n'entraient pas dans le cadre de la validation du projet d'école mais qu'elles venaient à l'appui de celui-ci. Certaines circonscriptions ont effectivement renvoyé aux écoles le projet au motif que les fiches actions n'étaient pas « recevables ».

Le DA a précisé que c'étaient bien les objectifs qui étaient validés dans le projet d'école et que les fiches actions n'étaient demandées qu'à titre indicatif et de renseignement.

4) **Stages de formation continue à public désigné / Langue vivante.**

Dans le PAF sont indiqués plusieurs stages à public désigné qui concernent les collègues non habilités ou non attestés à enseigner la langue vivante. Stages courts de 4 jours qui devraient concerner plus de 100 collègues. Une volonté délibérée du DA en lien avec la suppression des postes d'intervenants extérieurs dans les écoles.

Le SNUipp a rappelé que si **ces 4 journées de stage ne pouvaient en aucun cas s'apparenter à une attestation**, elles ne pouvaient non plus être prétexte à obliger des collègues à enseigner la langue dans leur classe. Il reste encore de nombreux collègues qui n'ont suivi aucune formation spécifique, ni didactique, ni linguistique et qui ne « se sentent » pas d'enseigner une langue vivante et les 4 journées de stage, aussi denses et intéressantes soient-elles, ne peuvent compenser ces manques.

Le DA a précisé que les intentions étaient d'engager les collègues dans un processus, une démarche pour les amener tout au long de l'année avec l'aide des conseillers pédagogiques, à prendre « confiance » et les amener progressivement vers cet apprentissage. Il ne souhaite effectivement pas que cela se traduise sous la forme d'une injonction. Il a rappelé qu'il n'avait plus de poste d'intervenant disponible pour faire face désormais.

5) **Mise en place d'Affelnet ?**

Le SNUipp a interrogé le DA sur la mise en place dans le département, ce dispositif devant se généraliser à la rentrée prochaine.

Dans plusieurs départements « pilotes », l'administration a confié aux directrices et directeurs d'écoles les opérations d'affectation en 6ème des élèves de CM2. Le SNUipp estime qu'il faut leur donner le temps nécessaire à cette nouvelle charge de travail

Le DA a répondu que ce dispositif se mettrait effectivement en place au cours du 2ème trimestre et que cela ne serait pas trop lourd à organiser et que les remontées qu'il avait des autres départements étaient plutôt positives et permettait un gain de temps.

Le SNUipp a fait part quant à lui des « autres » remontées des départements concernés par l'expérimentation et rappelé qu'il s'agissait d'une nouvelle tâche qui demande du temps pour être effectuée dans de bonnes conditions.

Distribution et collecte des trois formulaires nécessaires à l'opération, échanges indispensables avec les familles pour les informer et les aider dans ce moment si important pour leurs enfants, saisie informatique des données recueillies ; cette charge de travail vient s'ajouter à toutes les autres, et rend toujours plus difficile la direction d'école dans un contexte de forte diminution et de non pérennisation des aides administratives. On sait par ailleurs, que cette affectation des élèves était initialement effectuée par les secrétariats des collèges. Il serait donc tout à fait naturel qu'elle soit prise en charge dans les écoles par du personnel administratif statutaire et formé.

Concrètement, ce dispositif nécessite plusieurs nouvelles tâches chronophages qui jusqu'alors étaient gérées par le personnel des collègues.

D'autre part, nous avons demandé que les concertations pédagogiques spécifiques aux directeurs ne soient pas consacrées exclusivement à ce nouvel outil, les besoins et demandes en termes de formation portant aussi sur bien d'autres domaines.

Nous avons aussi relancé à cette occasion la question du calendrier des « groupes de travail direction » que le DA avait acté à la dernière CAPD suite à nos demandes. **Toujours rien à ce jour de programmé mais le DA s'est engagé, suite à nos protestations, à nous transmettre un calendrier très vite.**

Sur la question des emplois de vie scolaire : le SNUipp avait longuement abordé cette question lors de notre dernière audience début octobre, notamment pour regretter fortement que les critères établis permettant le choix des écoles n'aient pas été toujours respectés. 103 postes pour environ 150 écoles. Des emplois qui se doivent de devenir pérennes car indispensables désormais au fonctionnement d'une école.

Au niveau des postes d'Avs-i, 450 ont été attribués ; restent quelques personnes en cours de recrutement mais le DA nous a confirmé que toutes les demandes ne pourraient être satisfaites faute de moyens disponibles.

Le SNUipp a rappelé que dans les écoles au quotidien les situations étaient souvent difficiles, de surcroît sans Avs-i et que le « dialogue » avec les services de l'IA était parfois difficile et « catégorique » alors même que certaines écoles proposent des solutions possibles et réalisables. Des réponses trop catégoriques ou tranchées qui heurtent parfois nos collègues qui, au quotidien, affrontent la réalité.

Le DA a précisé qu'il avait 200 notifications en moyenne de plus chaque année et que la durée de la présence de l'Avs-i auprès de l'enfant était elle aussi en augmentation (***plus de 1200 notifications et 14 heures en moyenne / semaine actuellement contre environ 800 notifications et 11 heures en moyenne/semaine il y a 3 ans***).

Concernant les Avs-M (Avs mutualisés), le DA pour l'instant réfléchit encore à sa mise en place possible. A suivre.

Il a concédé que 2 à 3 postes d'Erh dans la prochaine carte scolaire semblent cependant nécessaires pour faire face à la demande croissante.

Autres questions diverses posées

- **la prise en compte dans les 18 heures dues aux concertations pédagogiques des animations obligatoires en lien avec des activités sportives** (patinoire, piscine, etc..). Les collègues sont amenés à y assister

dans le cadre de la préparation de l'activité et pour l'instant cela ne leur est pas décompté sur les 18 heures de concertation. Le DA réserve pour l'instant sa réponse. A suivre.

- Récupération des réunions d'information syndicale

Le SNUipp a rappelé qu'en cas de coïncidence de date entre une concertation et une réunion syndicale, les collègues n'étaient pas tenus d'assister « de préférence » à la concertation.

Si certes, le SNUipp propose de nombreuses dates de réunions, le collègue peut aussi assister à une autre concertation à une autre date. La « mobilité » est valable dans les deux sens.

Nous avons aussi rappelé que le SNUipp continue d'exiger que ces réunions puissent à nouveau se récupérer « sur du temps élève » comme cela était le cas il y a quelques années avant l'attaque en règle du droit syndical par l'ancien gouvernement. Cette récupération pourrait aussi s'envisager sur le temps prévu aux concertations pédagogiques. A suivre.

- Des questions individuelles ont également été abordées.